



Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

DÉLIBÉRATIONS

Le 12 octobre 2015, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 6 octobre 2015 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, M. CHANEL Lilian, M. Claude ANDREANI, Mme AVERLY Karine, Mme AOUDIA Marie-Claude, Mme VALETTE Élisabeth

Absent excusé : Mme Émilie ROSIER a donné pouvoir à Mme Sylvie LANAUD

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Objet : AVAP - périmètre de protection des monuments historiques

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune va créer une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ; il s'agit d'un périmètre d'un rayon de 500 mètres qui va faire l'objet d'une enquête publique, dont le SURB aura la charge. La commune de Taponas étant limitrophe de Belleville, elle doit délibérer pour prescrire la modification des périmètres existants.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents - moins 11 voix contre et 3 abstentions -

PRESCRIT la modification du périmètre » AVAP »

Objet : SIEVA et SUEZ ENVIRONNEMENT – rapport d'activité 2014

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune, membre du SIEVA, est avisée du rapport d'activité 2014 de ce syndicat, ainsi que celui de l'entreprise délégataire par affermage SUEZ ENVIRONNEMENT ;

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents - moins 1 voix contre et 3 abstentions -

APPROUVE les rapports d'activité 2014 du SIEVA et de SUEZ ENVIRONNEMENT

Objet : NANTAISE DES EAUX – rapport d'activité 2014 et redevance 2016 assainissement

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune délègue à l'entreprise NANTAISE DES EAUX les charges de fonctionnement du réseau d'assainissement et de la station d'épuration (contrat 2009-2021) ; comme chaque année, la commune est avisée du rapport d'activité et les élus doivent se prononcer concernant le montant de la redevance assainissement

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents -

APPROUVE le rapport d'activité 2014 de l'entreprise NANTAISE DES EAUX

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents - moins 2 voix contre -

DÉCIDE que le montant de la redevance assainissement sera de 0,67 € / m³ en 2016.

Objet : Communauté de communes Saône Beaujolais – nouveau nombre de délégués

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune fait partie de la communauté de communes Saône Beaujolais (CCSB), et dispose jusqu'à maintenant de 2 sièges pour représenter le territoire lors des instances de cette assemblée intercommunale ; mais suite à la démission du Maire de Régnié-Durette, et avant les prochaines élections municipales dans cette commune, le conseil communautaire doit requalifier ses effectifs, à savoir : 49 sièges au lieu de 56, toujours pour 29 communes. Concernant la commune de Taponas, il n'y aura plus 2 délégués titulaires, mais seulement 1 délégué titulaire et un délégué suppléant.

Commune	Nombre de délégué	Taponas	
Belleville	12	Charentay	1
Saint-Jean d'Ardières	5	Cenves	1
Beaujeu	3	Cercié	1
Villié-Morgon	3	Chénas	1
Fleurie	2	Chiroubles	1
Vernay	1	Corcelles-en-Beaujolais	1
Les Ardillats	1	Emeringes	1
Avenas	1	Dracé	1
Juliéas	1	Jullié	1
Régnié-Durette	1	Odenas	1
Saint-Lager	1	Marchampt	1
Vauxrenard	1	Saint-Etienne la Varenne	1
Quincié-en-Beaujolais	1	Saint-Didier-sur-Beaujeu	1
Lancié	1	Lantignié	1

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents – moins 7 voix contre et 7 abstentions -

N'ADOpte PAS d'accord local pour la répartition des délégués de la commune au sein de la CCSB

DEMANDE l'application du droit commun, avec la répartition des 49 sièges telle que présentée ci-dessus.

Objet : TAP TIP TOP - convention intercommunale pour ALSH « Tapajou »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune de Taponas subventionne chaque année l'association TAP TIP TOP et son ALSH « Tapajou » qui accueille aussi des enfants des communes de Belleville et Saint-Jean d'Ardières ; elle fait l'avance du financement, et se fait rembourser l'année N+1 après avoir perçu de la CAF une prestation programmée dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse(CEJ) ; une convention a déjà été signée en août 2013.

Mais les termes et clauses demeuraient insatisfaisants pour les collectivités partenaires : il a été finalement décidé du nombre de place fixée à 32 dont 50 % d'enfants de Taponas, 28 % pour Saint-

Jean d'Ardières et 22 % pour Belleville et que le financement sera proportionnel au nombre d'enfants réellement présents.

Aussi, une nouvelle convention, annulant et remplaçant la première, a été rédigée ; et il est demandé aux élus municipaux de l'approuver, pour la période « septembre 2013 à décembre 2015 ».

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents - moins 1 abstention -

APPROUVE la nouvelle convention « ALSH Tapajou » pour la période 2013-2015

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer, avec les communes de Belleville et Saint-Jean d'Ardières

Objet : SYDER – extinction temporaire de l'éclairage public (minuit-5 heures)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune de Taponas est membre du Syndicat d'électricité du Rhône (SYDER) qui a la charge de faire fonctionner l'éclairage public sur le territoire.

Aussi, il est proposé que cet éclairage nocturne soit temporairement éteint, toute l'année entre minuit et 5 heures, sauf dans la Z.A. de Villeneuve (à la charge de la Communauté de Communes) et sauf du samedi au dimanche sur la Place des Sablons (compte-tenu des animations à la salle des fêtes).

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents -

DÉCIDE l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h (sauf 2 exceptions sus désignées)

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches auprès du SYDER pour sa mise en œuvre

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Questions diverses :

- 1) Mme Brigitte CHAMBAUD remercie la Mairie pour la nouvelle signalisation pour son gîte du Bois Bettu.
- 2) Un Le cabinet MOREL Géomètre poursuit son étude pour un projet de lotissement
- 3) Un groupe de travail se réunira mardi 27 octobre à 20h en Mairie pour discuter d'une mini aire de jeux.
- 4) Le Conseil Départemental a accordé une aide financière aux agriculteurs de la commune.
- 5) Les prescriptions du Plan local d'urbanisme (PLU) sont consultables en Mairie et opposables depuis le 21 septembre 2015.
- 6) CISPD : un film sur les violences conjugales sera projeté. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Belleville et les sœurs THOMASSON de Taponas (qui ont caché des enfants juifs durant la guerre 1939-1945) sont proposées comme nom pour l'Escapade.
- 7) Pour l'Impasse des Cèdres, un panneau « Sens interdit sauf riverains » est demandé.

- 8) Un miroir sera déplacé de l'Impasse Saint-Genis vers le Chemin de la Saône.
- 9) Élections régionales des 6 et 13 décembre ; une personne d'un institut de sondage viendrait estimer les résultats.
- 10) CCAS : le repas annuel des aînés (samedi 5 décembre) est en préparation.
- 11) Le Sou des écoles a tenu son AG annuelle le 1^{er} octobre ; le solde des comptes s'élève à 19 918 € ; le voyage scolaire de 2016 sera financé intégralement (110 € x 52 élèves). Le Sou des écoles sollicite un local de stockage de matériel.
- 12) RASED : financement toujours refusé.
- 13) Gymnastique : effectif de 15 personnes (seuil de rentabilité à 23)
- 14) Associations : rappel des consignes pour les déchets, l'assurance, les clés de l'école.
- 15) Centre social de Belleville : 600 adhérents, budget en augmentation, nouvelles embauches.
- 16) CAUE du Rhône : intervention d'une architecte-conseil et visite du site de l'école. Devis simple demandé pour élaboration d'un cahier des charges de maîtrise d'œuvre.
- 17) Les P'tits Morfalous ont réuni leur assemblée générale le 24 septembre à la salle communale.
- 18) Impasse de la Garenne ; plainte de Mme BURFIN concernant le stationnement interdit.
- 19) Salle des fêtes ; problème de sécurité (disjoncteur)
- 20) Autoroute : un courrier au sujet des nuisances sonores a été envoyé à la société APRR.
- 21) Mademoiselle VOLATIER sollicite l'installation permanente d'un panneau Route de Champrotat ; accord de principe, en attendant de voir le meilleur emplacement possible sur les lieux.
- 22) Suggestion d'un arrêté municipal pour interdire, Route des Perriers et Route de Villeneuve, la circulation aux + 3,5 T.
- 23) Clos Marie-Thérèse 422 Rue des Villards : l'éclairage public est non conforme, à revoir par le lotisseur.
- 24) Le nouveau site Internet de la commune est www.taponas.fr
- 25) L'association TAP TIP TOP prévoit d'organiser une kermesse en juin 2016.
- 26) Local de rangement dans la salle communale : peinture achevée, les étagères sont installées.
- 27) La prochaine réunion du Conseil municipal est programmée le lundi 9 novembre à 20h.

Séance levée à 24h59.